



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 22 juin 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 15/06/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir à Mme Céline
Tonot)
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

EPFL
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

UNIVERSITY OF
SARAJEVO
FACULTY OF ENGINEERING

NOTICE

Notice of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...
of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

of the Faculty of Engineering, University of Sarajevo, regarding the...

OBJET : AFFAIRES FONCIERES**Dijon – Rues Amiral Pierre et Philippe Guignard – Cessions à la Ville de Dijon**

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé, à la demande de la Ville de Dijon et au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », à l'acquisition de plusieurs propriétés et terrain compris dans le périmètre de l'opération d'aménagement « Ecocité Jardin des Maraîchers », consistant en la réalisation d'un écoquartier d'environ 1 000 logements en cours de construction sur la 1ère tranche, devant se poursuivre par la réalisation d'environ 500 logements sur la seconde tranche.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2023, la Ville de Dijon a décidé une évolution significative de cette opération, en dédiant la majorité de la seconde tranche à l'agriculture urbaine et au maraîchage et, en conséquence, a décidé la reprise des biens concernés faisant l'objet d'un portage foncier par l'EPFL.

Il est précisé qu'aux termes de la délibération précitée, la Ville a également décidé le maintien d'une frange constructible destinée à la réalisation d'habitat, située en bordure du mail Capitaine Guynemer, d'une superficie de l'ordre de 1,14 ha. Les biens appartenant à l'EPFL concernés par cette bande constructible seront ainsi cédés ultérieurement.

En considération du changement de destination de la seconde tranche, hormis la frange de constructibilité, il convient de modifier le volet thématique d'intervention et de retenir le volet thématique « Projets communaux ».

Il est précisé que les biens concernés font l'objet d'occupations illégales, non autorisées et sont cédés à la Ville en l'état.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, la rétrocession portera sur les biens ci-dessous et interviendra moyennant un montant total de 2 973 393 €, correspondant aux prix d'acquisition augmentés des frais d'actes, auxquels s'appliquent les participations aux frais de portage et auxquels s'ajoutent les impôts fonciers. Il est rappelé que les frais de portage sont fixés à 1,7% par an pendant 4 ans, puis à 1,9% par an pendant 4 ans, puis à 2,2% par an pendant 7 ans pour le volet « Projets communaux ».

47-49 rue Philippe Guignard – CL 107 et 108					
Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
490 000 €	6 258,06 €	06/05/09	138 373,08 €	4 821 €	639 452 €
45 rue Philippe Guignard – CL 109 et 110					
Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
483 000 €	6 447,15 €	31/08/11	111 486,66 €	26 900 €	627 834 €

41-43 rue Philippe Guignard – CL 111

Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
232 200 €	3 759,95 €	27/07/12	49 053,82 €	24 733 €	309 747 €

8 rue Amiral Pierre – CL 114

Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
230 000 €	3 642,42 €	05/11/14	36 869,36 €	15 285 €	285 796 €

22 rue Amiral Pierre – CL 115, 362 et 496

Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
540 000 €	7 052,98 €	05/06/09	151 547,22 €	19 458 €	718 058 €

30 rue Amiral Pierre – CL 300

Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
50 055 €	1 705,88 €	22/10/14	8 214,84 €	283 €	60 259 €

51 bis rue Amiral Pierre – CL 526

Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
242 000 €	3 656,86 €	16/03/09	69 252,39 €	17 338 €	332 247 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de céder** à la Ville de Dijon plusieurs propriétés et terrains compris dans la seconde tranche de l'opération « Ecocité Jardin des Maraîchers », d'une superficie totale de 3 ha 52 a 35 ca, situés rues Philippe Guignard et Amiral Pierre, cadastrés section CL n°107 de 3 588 m², n°108 de 623 m², n°109 de 375 m², n°110 de 12 540 m², n°111 de 8 179 m², n°114 de 5 120 m², n°115 de 872 m², n°362 de 580 m², n°496 de 147 m², n°300 de 2 973 m² et n°526 de 238 m² ;
- **de dire** que cette cession interviendra au titre du volet thématique « Projets communaux » compte tenu de la nouvelle affectation de ce secteur résultant de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon du 19 juin 2023, sera traitée par acte administratif et interviendra moyennant le montant total de 2 973 393 € hors taxes, augmenté s'il y a lieu de la TVA au taux en vigueur, conformément aux dispositions du règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 27/06/2023
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 28/06/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



